SYSTEMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

Version provisoire - Octobre 2024

Cette note a été préparée par le CARI dans le cadre du Projet PASS-LCD[1].

En vue de la COP16, le CARI propose son analyse de la place des systèmes agricoles et alimentaires au sein de la CNULCD.

La première partie de la note retrace comment le sujet a été pris en compte au sein de la Convention depuis son adoption en 1994.

La seconde partie de la note explore les avancées qui seront attendues à la COP16, et propose des recommandations en vue de contribuer aux débats et négociations sur les systèmes agricoles et alimentaires.

PREMIERE PARTIE : LA PRISE EN COMPTE DES SYSTEMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DANS LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

Cette partie propose des éléments de définition et d'historique tirés de la lecture et de l'analyse des principales publications de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD) : texte initial de la Convention, Stratégies cadres, rapports des Conférences des Parties.

a) Introduction

La FAO définit les systèmes agroalimentaires comme l'ensemble des activités et des acteurs interconnectés qui interviennent dans l'acheminement des denrées alimentaires du champ à l'assiette. Cette définition large englobe tout, de la production agricole à la transformation, en passant par la distribution, la consommation et la gestion des déchets. Toujours selon la FAO, un système alimentaire durable assure la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous, sans compromettre les bases économiques, sociales et environnementales de la sécurité alimentaire et de la nutrition pour les générations futures.

➔ **Un système alimentaire durable doit donc garantir une durabilité économique, une durabilité sociale et une durabilité environnementale.**

Les terres et l'eau sont à la base des systèmes alimentaires, en tant que ressources primordiales à la production de denrées alimentaires à travers l'agriculture et l'élevage. La dégradation des terres impacte donc directement les activités productives, et par ce biais les systèmes alimentaires.

➔ **La prise en compte des systèmes alimentaires au sein de la CNULCD – qui traite des enjeux de dégradation des terres et des écosystèmes, ainsi que de sécheresse – est donc particulièrement pertinente.**

[1] PASS-LCD : Programme d'actions structurées des acteurs de la lutte contre la désertification (2023-2026) mis en œuvre par le CARI, ENDA Pronat et le ReSaD. Cofinancé par l'AFD.

b) Dégradation des terres et systèmes alimentaires : des enjeux interconnectés

Les zones arides, semi-arides et subhumides sèches, qui sont ciblées par la CNULCD, constituent l'habitat et la source de subsistance d'une grande partie de la population mondiale. Dès son texte fondateur[2] de 1994, la Convention reconnait la corrélation entre la désertification, la sécheresse et d'importants problèmes sociaux comme la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

En 2022, avec la publication Perspectives Territoriales Mondiales[3] (Global Land Outlook), la CNULCD a mis en lumière que « les systèmes alimentaires mondiaux actuels sont parmi les principales sources de dégradation des terres. Globalement ils sont responsables de 80% de la déforestation, de 70% de l'utilisation d'eau douce, et sont la plus grande cause de perte de la biodiversité terrestre ».

Dans une note préparatoire de la COP16[4], le secrétariat de la CNULCD pose le constat que les systèmes agroalimentaires actuels contribuent aux changements climatiques, à la dégradation des terres et à la perte de biodiversité, et pâtissent eux-mêmes de ces phénomènes. Cette note indique que « divers types de pression, découlant de la croissance démographique, de l'urbanisation et de l'évolution des modes de consommation, mettent en péril l'aptitude des systèmes agroalimentaires à fournir des aliments nutritifs et à concourir à l'amélioration des moyens de subsistance. Les systèmes agroalimentaires sont donc confrontés à un triple défi : i) assurer la sécurité alimentaire et la nutrition d'une population croissante ; ii) soutenir les moyens d'existence de millions d'agriculteurs et d'autres acteurs de la chaîne alimentaire ; iii) le faire d'une manière écologiquement durable. L'urgence de la situation et les défis à relever sont clairs : plus de 738,9 millions de personnes souffraient de la faim en 2022 et les effets des changements climatiques ont entre-temps réduit la productivité agricole mondiale d'environ 21 % depuis 1961 ».

Pour étayer ces constats, le dernier rapport du GIEC[5] estime que « la vulnérabilité des écosystèmes face aux changements climatiques sera notamment accentuée par une consommation et une production globales non viables, une pression démographique croissante et la poursuite d'une utilisation et d'une gestion non viables des terres, des océans et de l'eau. Une expansion agricole non viable, due en partie à des régimes alimentaires déséquilibrés, accroît la vulnérabilité des écosystèmes et des personnes et entraîne une concurrence pour les terres et/ou les ressources en eau ».

En prévision de la COP16, l'interface science-politique (SPI) de la CNULD, a travaillé sur l'état des lieux de la progression de l'aridité et les tendances futures[6]. « Se caractérisant par un déséquilibre entre les précipitations et la demande d'évaporation atmosphérique, l'aridité peut engendrer des modifications soudaines des écosystèmes », le SPI en analyse les impacts potentiels sur la production agricole et alimentaire :

- « Baisse de la fertilité et de la productivité des sols, ce qui fait baisser le rendement des cultures et la qualité des pâturages.
- La productivité des systèmes agricoles étant fortement tributaire des disponibilités en eau, les cultures en zone aride sont particulièrement exposées aux risques liés aux variations climatiques.
- Le pâturage intensif accentue la dégradation de la végétation et des prairies, ce qui peut conduire à une modification de la composition des espèces de bétail et à une baisse de la production alimentaire globale que vient aggraver l'aridification croissante ».

L'aridité est un état climatique à long terme marqué par de faibles précipitations moyennes ou de l'eau disponible dans une région (définition du GIEC, 2021)
Les zones arides comptent pour 40,6% des terres émergées soient une augmentation de 3% par rapport à la période 1961-1990 (SPI, 2022)

[2] CNULD, préambule
[3] Perspectives Mondiales Territoriales (Global Land Outlook) – Deuxième édition
[4] Note du Secrétariat sur les nouveaux enjeux : systèmes agricoles et alimentaires, parcours et pâturages ICCD/COP(16)/21-ICCD/COP(16)/CST/9
[5] Analyse du 6ème rapport d'évaluation du changement climatique par le SPI - ICCD/COP(16)/CST/4
[6] Rapport du SPI sur l'évolution des tendances d'aridité et les projections futures ICCD/COP(16)/CST/3

c) Les solutions qui ont été promues jusqu'à ce jour

Pour les 5 régions du monde considérées comme affectées dans une annexe à la Convention[7], le texte de 1994[8] fixe des orientations qui doivent être intégrées dans les plans d'actions de lutte contre la désertification. Ainsi pour les pays du continent africain, les mesures préconisées intègrent :

- Le développement de marchés pour les produits agricoles et d'élevage
- La diversification dans l'agriculture
- Le recours à des cultures résistant à la sécheresse et l'utilisation de systèmes intégrés d'aridoculture afin d'assurer la sécurité alimentaire.
- La gestion intégrée et durable des ressources naturelles, y compris des terres agricoles, pastorales, et les ressources en eau.

➔ **Si cette vision initiale de la CNULCD permettait d'intégrer les enjeux agricoles et environnementaux, sa mise en œuvre, confiée en général aux ministères en charge de l'environnement, s'est peu traduite par une intégration politique au niveau national.**

En conséquence, les discussions au niveau global lors des COP ont été orientées par le prisme des terres, et écosystèmes en général, sans prendre en compte de manière très spécifique les agroécosystèmes et donc les productions agricoles et pastorales.
Pour autant, la CNULCD a permis de recenser de nombreuses pratiques de gestion durable des terres, dont la mise en œuvre concerne souvent des zones agricoles et pastorales, et qui sont de fait pertinentes dans le cadre de systèmes agricoles et alimentaires durables.

Pour lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, la stratégie 2018-2030 de la CNULCD[9] indique la nécessité d'appliquer « des stratégies intégrées à long terme, axées simultanément sur l'amélioration de la productivité des terres et sur la remise en état, la conservation et une gestion durable des ressources foncières et hydriques ».

➔ **En intégrant un objectif spécifique d'amélioration des conditions de vie des populations touchées, ce cadre stratégique considère la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des populations des zones touchées comme des priorités.**

Depuis 2019, plusieurs voix se sont élevées au sein de la CNULCD pour appeler à un changement des modes de production et de consommation. Au cours des dernières rencontres de la CNULCD (COP14, COP15 et CRIC21) des Parties ont appelé à :

- « Faire évoluer les comportements par le biais de stratégies qui soient fondées sur la réutilisation des ressources et répondent en même temps aux problèmes environnementaux et sociaux,
- Opérer une transition des systèmes alimentaires pour les faire passer d'une agriculture industrialisée à des solutions agroécologiques afin de préserver l'équilibre entre alimentation, énergie et environnement ».[10]
- « S'attaquer aux modes de consommation actuels qui restent non durables et au fait que les technologies émergentes ne pourront probablement pas répondre à la demande croissante de nourriture à l'échelle mondiale,
- Reconnaitre que la localisation et la résilience accrue de la production alimentaire seront essentielles pour atténuer les risques mondiaux liés au changement climatique et à la dégradation des sols ».[11]
- « Mettre un terme à la conversion des zones naturelles et faire cesser, ou du moins réduire sensiblement, l'artificialisation des terres et l'imperméabilisation des sols afin qu'à l'avenir, l'expansion rapide des surfaces artificielles actuellement observée ne se fasse pas au détriment des terres couvertes de végétation naturelle et des sols fertiles ».[12]

---

[7] Afrique, Asie, Amérique Latine et Caraïbes, Méditerranée Septentrionale, Europe Centrale et Orientale.
[8] CNULD, Annexe 1
[9] Cadre stratégique de la Convention (2018-2030), introduction.
[10] Segment de haut niveau de la COP14 (2019, New Delhi) – Rapport de la COP14
[11] Segment de haut niveau de la COP15 (2022, Abidjan) – Rapport de la COP15
[12] Session du CRIC21 (2023, Samarcande) – Rapport du CRIC21

Lors des deux dernières conférences des parties – COP14 (New Delhi, 2019) et COP15 (Abidjan, 2022) les solutions fondées sur la nature ont été promues comme réponses aux enjeux pesant sur le systèmes agricoles et alimentaires. L'agroécologie a également gagné en reconnaissance dans le cadre de la CNULCD, à travers les travaux du Global Land Outlook[13] et de décisions de la COP14.

Le résumé pour les décideurs tiré du Global Land Outlook 2022 indique que « de nombreuses pratiques de production alimentaire traditionnelles et modernes peuvent permettre à l'agriculture de passer du statut de principale cause de dégradation à celui de principal moteur de la restauration des terres et des sols.
C'est le cas des alternatives durables, inspirées des approches agroécologiques, qui sont mentionnées comme étant abordables et efficaces ».

La décision 20 de la COP14 encourage « les Parties, selon qu'il conviendra, à améliorer les possibilités de parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres en reliant systématiquement les flux de consommation aux terres qui produisent ce qui est consommé, ce qui nécessiterait *(entre autres)* : De tenir compte de l'importance et de la diversité des connaissances et des pratiques autochtones et locales, ainsi que des principes et pratiques de l'agroécologie ».
La décision 23 de la COP14 concernant la promotion de politiques relatives à la sécheresse : « invite les Parties à utiliser diverses approches techniques, telles que la gestion durable des terres et de l'eau, les approches agroécologiques, la remise en état des écosystèmes et l'aménagement des bassins hydrographiques, pour faire face à la sécheresse et accroître la résilience des écosystèmes et des populations ».

DEUXIEME PARTIE : LES AVANCEES ATTENDUES A LA COP16 ET LES MARGES D'ACTION POSSIBLES

Cette partie décrypte le contenu envisagé des négociations de la COP16 concernant les enjeux pesant sur les systèmes agricoles et alimentaires. Elle explore les opportunités qui se présenteront pour une prise en compte renforcée de l'agroécologie dans ces négociations.
Cette partie est tirée de la lecture et de l'analyse des documents préparatoires des sessions suivantes prévues en décembre 2024 :

- *Comité de la Science et de la Technologie (CST16)*
- *Comité d'Examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC22)*
- *Conférence des Parties (COP16)*

a) Les systèmes agricoles et alimentaires : un sujet de discussion à la COP16

Lors de la COP16, les enjeux des systèmes agricoles et alimentaires seront à nouveau discutés dans plusieurs points à l'ordre du jour, détaillés ci-après.

Lors d'un **dialogue interactif de haut niveau sur les systèmes agroalimentaires durables, résilients et inclusifs**[14] prévu le 5 décembre 2024.

Les sessions de dialogue interactif permettent aux différentes parties prenantes, à savoir les représentants ministériels, les organisations de la société civile, les milieux d'affaires, la communauté scientifique, les organisations internationales, de dialoguer sur un sujet d'intérêt au sein de la CNULCD.

[13] Global Land Outlook – Résumé à l'intention des décideurs
[14] Agenda prévisionnel de la COP16 ICCD/COP(16)/1/Rev.1

Les échanges lors de ces sessions sont repris dans le rapport de la COP16. S'ils ne donnent pas directement lieu à des décisions, ils peuvent nourrir les échanges dans les autres sessions de la COP16, et éventuellement préfigurer de nouveaux sujets pour décisions en vue des COP suivantes.

⇨ **Il est donc indispensable que les OSC suivent ce dialogue interactif et y prennent la parole pour y exprimer un point de vue collectif sur les enjeux pesant sur les systèmes alimentaires et les solutions pertinentes pour améliorer leur durabilité.**

Pour cadrer ce dialogue interactif de haut niveau, le secrétariat de la CNULCD a développé une note sur les « nouveaux enjeux : pâturages et parcours et systèmes agroalimentaires écologiquement durables »[15]. Cette note indique que « des pâturages et des parcours sains et productifs sont une composante indispensable d'un système agroalimentaire mondial écologiquement durable, et qu'ils constituent les moyens de subsistance et une source de nutrition essentielle pour les populations dans le monde entier ». La note fait le point sur les pratiques de gestion durable des terres et de l'eau pour les cultures et pâturages, tenant compte des trois dimensions du développement durable (environnementale, économique, sociale).

Enfin, la note du secrétariat propose un cadrage pour concilier l'atteinte de la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) et des système agricoles et alimentaires durable, étayé d'études de cas de différents pays, dont les principales informations sont résumées dans le tableau suivant.

Piliers de la NDT	Enjeux liés sur les terres productives	Exemples de pratiques cités
Éviter la dégradation des terres : en obtenant des rendements plus élevés et réguliers sur les terres cultivées pour réduire la nécessité de cultiver de nouvelles terres	**Amélioration de la productivité :** améliorer la fertilité et la structure des sols	- Rotation des cultures - Travail de conservation du sol - Agroforesterie - Agriculture de conservation
	Utilisation efficace de l'eau : des sols sains et riches en matière organique retiennent plus efficacement l'eau	- Variétés résistantes à la sécheresse
Réduire la dégradation des terres : pour des systèmes agricoles plus résilients capable de maintenir une productivité élevées	**Pratiques durables :** préserver la santé des sols et améliorer la diversité biologique	- Lutte intégrée contre les ravageurs - Agriculture biologique - Permaculture - Système de pâturage intégré - Polyculture et rotation des cultures
	Conservation des sols : atténuer l'érosion des sols et la perte d'éléments productifs	- Aménagement de terrasses - Culture en courbes de niveau - Culture sans travail du sol - Cultures de couverture - Travail minimal du sol
Enrayer la dégradation des terres : régénérer des terres dégradées et les rendre à nouveau viables pour l'agriculture	**Techniques de restauration**	- Agroforesterie
	Remise en état des terres dégradées	- Projet chinois « grain for green »

⇨ **Cette note de cadrage du secrétariat de la CNULCD constitue une base de référence pour alimenter les déclarations commune de la société civile. Un point de vigilance est néanmoins à prendre en compte :**

Concernant les approches promues pour la transformation des systèmes agricoles : la note du secrétariat fait plusieurs référence à l'agriculture régénératrice et à l'agriculture de conservation.
Pour de nombreux acteurs, *l'agriculture régénératrice* est une approche trop restreinte dans le panier des options d'agriculture écologiquement intensives. Elle n'est pas dotée de bases techniques et théoriques assez vastes pour s'adresser aux systèmes alimentaires dans leur ensemble.
De même, *l'agriculture de conservation* n'exclut pas explicitement le recours à des pratiques néfastes telles que le désherbage chimique au glyphosate, qui réduit la vie du sol à long terme.

[15] Nouveaux enjeux : pâturages et parcours et systèmes agroalimentaires écologiquement durables - Note du secrétariat ICCD/COP(16)/21-ICCD/COP(16)/CST/9

- ⇨ **Nous proposons de parler d'agroécologie, car l'approche est mieux définie au niveau international avec les 10 éléments de la FAO et les 13 principes du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition. L'agroécologie englobe aussi plus clairement une dimension sociale, nécessaire à une transformation des systèmes agricoles et alimentaires juste et inclusive. L'existence d'une coalition internationale sur l'agroécologie (Agroecology Coalition[16]) rassemblant 54 pays est une bonne illustration des avancées de l'agroécologie contrairement à d'autres approches.**

À travers la **journée thématique sur les systèmes alimentaires**[17], prévue le 5 décembre

En parallèle des session officielles et négociations, la COP16 intègrera un Agenda d'Action qui doit mettre en évidence les engagements volontaires et les actions concernant les terres, la résilience et les populations au cours des journées thématiques.
L'annonce de la journée thématique sur les systèmes alimentaires affiche les objectifs suivants :

- Mettre en évidence les pratiques agricoles durables permettant d'obtenir des cultures résistantes et des sols sains tout en protégeant les écosystèmes et en renforçant la sécurité alimentaire.
- Souligner le rôle de l'engagement du secteur privé et des agriculteurs dans la transformation des systèmes alimentaires.
- Plaider en faveur de la réduction des inégalités sociales et de genre au sein des communautés vulnérables dans les systèmes agroalimentaires.

Le contenu détaillé de cette journée n'est pas précisé au moment de la rédaction de cette note décryptage. Il devrait prendre la forme d'une série d'événements parallèles, conférences et tables rondes, au sein desquels les OSC devront s'assurer d'être représentées et de prendre la parole.

- ⇨ **Il sera nécessaire d'être vigilant à la tentation du techno-solutionnisme et de l'innovation à tout prix qui pourraient être promues par certains acteurs, comme réponses aux enjeux des systèmes alimentaires.**

Pendant la 16ème session du Comité de la Science et de la Technologie (CST)[18] lors de la session consacrée à **l'examen des recommandations de l'Interface Science-Politique (SPI)**, prévu le 3 décembre

Les travaux du SPI ont permis d'enrichir le panorama des approches et solutions à promouvoir pour assurer une plus grande durabilité des systèmes de production agricole et alimentaire.

Entre 2022 et 2024, le SPI a travaillé sur la définition et le cadrage conceptuel des systèmes d'utilisation durable des terres (SLUS) [19], ce qui a donné lieu à un rapport qui sera examiné lors du CST16.
Les SLUS sont défini comme : « une mosaïque dynamique d'utilisations intégrées des terres au sein d'un paysage qui équilibre les nombreuses demandes, parfois concurrentes, sur les terres pour soutenir la durabilité environnementale, la justice sociale et la viabilité économique, en particulier pour ceux qui vivent dans le paysage ou en dépendent pour leurs moyens de subsistance ».
Le rapport du SPI indique que « la réussite de la planification et de la mise en œuvre des SLUS nécessite deux approches fondamentales : les systèmes socio-écologiques et la gouvernance participative. L'approche des systèmes socio-écologiques applique la pensée systémique à la gestion du paysage, par exemple en employant les principes et les pratiques de l'agroécologie, de la bioéconomie circulaire et des chaînes de valeur résilientes ».

[16] https://agroecology-coalition.org
[17] Agri-food System Day
[18] Agenda du CST16 ICCD/COP(16)/CST/1
[19] Rapport du SPI sur les Systèmes d'utilisation durable des terres ICCD/COP(16)/CST/2

Le SPI a également travaillé sur l'analyse de l'évolution des tendances d'aridité et les projections futures[20], ce qui a également donné lieu à un rapport pour examen au cours du CST16. Ce rapport indique que les zones arides se sont étendues au cours des dernières décennies, comptant pour 40,6% de la surface terrestre (soit un gain d'environ 3% depuis la période 1961-1990). Les travaux du SPI ont mis en évidence les impacts de l'aridité, concernant notamment la production agricole, et explore les options d'adaptation futures, visant à réduire la vulnérabilité des écosystèmes et des populations :

Le pastoralisme : essentiel pour assurer la subsistance lorsque l'aridité compromet la viabilité de la production végétale.

Le développement de variétés de cultures hautement productives qui résistent à la chaleur et permettent d'économiser l'eau.

La polyculture et l'agroécologie : recommandées en tant que moyen d'enrichir la biodiversité et d'améliorer la résilience.

La diversification des cultures – qui consiste, par exemple, à cultiver du sorgho plutôt que du maïs – et **l'application des principes de l'agroécologie** peuvent améliorer la production alimentaire, la nutrition et la fertilité des sols dans des conditions arides.

Les méthodes d'irrigation durables, telles que l'irrigation au goutte-à-goutte, qui sont des moyens essentiels de diversifier la production végétale

Le SPI souligne enfin que « l'adoption de politiques qui favorisent les pratiques traditionnelles peut être un moyen d'aider les populations à mieux supporter les effets de la variabilité du climat et de l'aridification ».

Les recommandations issues des travaux du SPI sont reprises dans les projets de décision du CST[21]. Parmi ces projets de décisions, les suivants peuvent contribuer à la transformation des systèmes agricoles et alimentaires vers plus de durabilité.

Projets de décision encourageant à adopter et mettre en œuvre des politiques et stratégies systémiques et inclusives :

- Intégrer les systèmes d'utilisation durable des terres dans les mesures pour atteindre la NDT afin de concentrer les efforts sur des projets transformateurs, qui améliorent la productivité des terres et préservent l'équité des moyens de subsistance tout en garantissant durablement la fourniture de services écosystémiques et le bien-être des populations.
- Institutionnaliser l'utilisation durable des terres et en intégrer la planification collective de dans les systèmes nationaux et locaux
- S'appuyer sur une bonne connaissance des types de terres, de leur potentiel et des dynamiques socio-écologiques à l'échelle des territoires
- Instaurer une gouvernance participative dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des SLUS afin d'améliorer la sécurité de l'accès aux terres, de promouvoir la justice sociale et environnementale, et de garantir la participation de tous les détenteurs légitimes de droits fonciers et exploitants de terres
- Renforcer la coordination multisectorielle à tous les niveaux pour promouvoir les synergies et l'harmonisation des politiques relatives à l'agriculture, à l'environnement, aux enjeux économiques et au développement.
- Identifier et soutenir les responsables locaux qui pérenniseront les systèmes d'utilisation durable des terres en les adaptant à l'évolution de la situation
- Adopter des approches intégrées du paysage pour limiter les arbitrages entre les différents services écosystémiques et la biodiversité, et entre les objectifs socioéconomiques, notamment entre l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets

Projets de décision incitant à adopter des pratiques durables :

- Créer et de mettre en place des méthodes et technologies globales et intégratives de gestion durable des terres et de l'eau pour combattre la désertification et la dégradation des terres, et ainsi accroître la résilience face à la sécheresse et à l'aridité
- Redoubler d'efforts pour promouvoir une gestion durable des terres, en particulier des terres agricoles, et de soutenir les mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets, en mettant l'accent sur l'agroécologie et les autres approches compatibles avec une gestion durable des terres et avec l'impératif de la neutralité en matière de dégradation des terres

[20] Rapport du SPI sur l'évolution des tendances d'aridité et les projections futures ICCD/COP(16)/CST/3
[21] Projets de décision du CST16 ICCD/COP(16)/CST/10

Projet de décision incitant à stopper les pratiques nocives :

- Rediriger leurs subventions et autres mécanismes de financement, y compris les investissements du secteur privé, vers des initiatives qui encouragent davantage une gestion durable des terres dans l'optique de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets

⇨ **Ces projets de décision qui s'adressent aux Parties, peuvent être soutenus et complétés par les OSC dans leurs prises de parole collectives (déclarations) au cours de la session dédiée du CST.**

Pendant la 22ème Session du Comité d'Examen de la mise en œuvre de la CNULCD (CRIC)[22], lors de la session consacrée à **l'évaluation à mi-parcours de la stratégie 2018-2030 de la CNULCD**

De 2022 à 2024, un groupe de travail intergouvernemental a supervisé l'évaluation à mi-parcours de la stratégie 2018-2030 de la CNULCD. Ce groupe de travail a établi un rapport[23] intégrant des recommandations reprises dans les projets de décision du CRIC22[24]. Le projet de décision lié à l'amplification des efforts pour atteindre l'objectif stratégique 1 de la CNULCD – Améliorer l'état des écosystèmes touchés, lutter contre la désertification et la dégradation des terres, promouvoir la gestion durable des terres et favoriser la neutralité en termes de dégradation des terres – peut contribuer à l'amélioration des systèmes agricoles et alimentaires :

- Appel à une action immédiate pour mettre fin à l'aggravation de la dégradation des terres et à la détérioration des conditions de vie des populations touchées
- Exhorte les parties à mettre un terme à la conversion des zones naturelles et faire cesser, ou du moins réduire sensiblement, l'artificialisation des terres et l'imperméabilisation des sols afin qu'à l'avenir, l'expansion rapide des surfaces artificielles actuellement observée ne se fasse pas au détriment des terres couvertes de végétation naturelle et des sols fertile
- Exhorte les Parties à envisager, le cas échéant, i) de mettre en œuvre des approches agroécologiques et de gestion durable des terres pour atteindre les cibles de NDT ; ii) s'agissant de l'agroécologie, de s'inspirer des principes et éléments définis par la FAO, afin de guider la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables

⇨ **Ces projets de décisions qui s'adressent aux Parties, peuvent être soutenus et complétés par les OSC dans leurs prises de parole collectives (déclarations) au cours de la session dédiée du CRIC.**

Pendant la COP16[25] , lors des sessions consacrées à :

- **La mise en œuvre de la stratégie 2018-2030 de la CNULCD** prévue le 6 décembre
- **Le suivi du cadre directif sur les migrations** prévue le 4 décembre

Certains textes des projets de décision liés à ces deux sessions sont également pertinents au regard des enjeux de durabilité des systèmes agricoles et alimentaires.

Projet de décision visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention et le cadre stratégique de la CNULCD (2018-2030) :

Prie le secrétariat et le Mécanisme mondial de continuer à mettre au point des démarches et des pratiques présentant un fort potentiel de gains environnementaux et socioéconomiques combinés, telles que les solutions fondées sur la nature, les systèmes de paiement pour services liés aux écosystèmes, l'agroécologie et l'agriculture régénératrice, de continuer à promouvoir ces démarches et pratiques, en veillant à ce qu'elles concordent et tiennent compte des principes de gestion durable des terres et de NDT.

[22] Agenda du CRIC22 ICCD/CRIC(22)/1

[23] Rapport du groupe de travail intergouvernemental sur l'évaluation à mi-parcours de la stratégie 2018-2030 ICCD/COP(16)/2

[24] Projets de décision du CRIC22 ICCD/CRIC(22)/8

[25] Agenda de la COP16 ICCD/COP(16)/1/Rev.1

Projets de décision lié au rôle positif que les mesures prises au titre de la Convention peuvent jouer dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse en tant que facteurs de migration :

Exhorte les Parties à :

- Promouvoir un développement territorial durable, y compris des mécanismes de gouvernance et de planification à plusieurs niveaux, selon qu'il convient, pour renforcer les liens entre les zones urbaines et rurales, lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, notamment les tempêtes de sable et de poussière, et créer des perspectives sociales et économiques qui réduisent les migrations et déplacements forcés et accroissent la résilience des zones rurales et la stabilité des moyens de subsistance
- Revoir les politiques de développement, notamment en matière de planification intégrée de l'utilisation des terres, d'occupation des terres, de pratiques agricoles, de gestion de l'eau, ainsi que d'infrastructures durables et résilientes, en vue de promouvoir la préservation et l'exploitation durable des écosystèmes et la restauration des terres, dans le respect des normes sociales et environnementales

Prie le secrétariat de :

- Continuer à renforcer la coopération avec les autres organismes et programmes des Nations Unies, les organisations régionales et internationales et autres parties prenantes, afin de partager des informations pour favoriser une meilleure compréhension des liens entre les zones urbaines et rurales, y compris la diffusion d'informations sur les bonnes pratiques recensées aux niveaux local et infranational, telles que les infrastructures vertes et bleues, la gestion intégrée de l'eau et des forêts, les programmes relatifs aux énergies renouvelables et **les chaînes d'approvisionnement agroalimentaire durables.**

⇨ **Ces projets de décision qui s'adressent aux Parties, peuvent être soutenus et complétés par les OSC dans leurs prises de parole collectives (déclaration) au cours de la session dédiée de la COP.**

b) Vers une prise en compte de l'agroécologie au sein de la CNULCD

Les principes de l'agroécologie, tels que définis par la FAO[26] offre un cadre intéressant pour guider une transition des systèmes agricoles et alimentaires. Ils permettent en effet une approche intégrée qui applique simultanément des concepts et des principes écologiques et sociaux à la conception et à la gestion des systèmes alimentaires et agricoles.
L'agroécologie cherche à optimiser les interactions entre les plantes, les animaux, les humains et l'environnement, tout en tenant compte des aspects sociaux qui doivent être pris en considération pour un système alimentaire durable et équitable.

➔ **La COP16 pourrait marquer un tournant pour la prise en compte de l'agroécologie, puisqu'il y est fait mention à plus de 30 reprises dans les documents préparatoires de la COP.**

L'agroécologie y est généralement mentionnée comme approche ou ensembles de pratiques, parmi d'autres pratiques à promouvoir au titre de la CNULCD. Les rapports du SPI et le rapport du groupe de travail sur l'évaluation à mi-parcours de la stratégie 2018-2030, se réfèrent néanmoins aux principes de l'agroécologie définis par la FAO.
Enfin, plusieurs des documents préparatoires de la COP16, reconnaissent l'agroécologie comme une option à promouvoir pour atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres.

c) La dynamique de plaidoyer des OSC en faveur de l'agroécologie

Au sein de la CNULCD, la société civile considère notamment qu'opérer une transition agroécologique est un moyen de mettre en place des systèmes agricoles et alimentaires résilients face à la sécheresse.
En 2022, lors de la COP15 à Abidjan, puis en 2023 lors du CRIC21 à Samarcande, les organisations de la société civile ont en effet réalisé un plaidoyer important en faveur de l'agroécologie. Elles ont lancé des appels à prendre en compte les pratiques agroécologiques dans la mise en œuvre de la Convention, dans leurs déclarations lors des séances plénières, et avec une session de dialogue ouvert de la COP15 centrée sur la thématique de l'agroécologie.

[26] FAO, 10 éléments de l'agroécologie

La préparation de ce plaidoyer a notamment été orchestrée dans le cadre de la dynamique Désertif'actions 2022[27], coordonnée par le CARI. Le Sommet Désertif'actions, organisé après la COP15 en octobre 2022 à Montpellier (France), a permis d'approfondir les éléments d'argumentaires sur l'agroécologie qui ont été partagé avec le secrétariat de la CNULCD ainsi qu'avec des représentants des Parties à la suite du Sommet. Cette dynamique est retranscrite dans la note du secrétariat préparatoire à la COP16 concernant la participation et contribution des OSC aux réunions et à d'autres activités liées à la CNULCD[28] :

« Les contributeurs de Désertif'actions ont conclu que l'agroécologie est un mode de production agricole fondé sur l'utilisation durable des services écosystémiques qui contribue à la fois à atteindre une productivité élevée et à amplifier le fonctionnement naturel des agroécosystèmes sur un territoire donné. L'analyse des effets techniques des pratiques agroécologiques adoptées par les organisations de la société civile sur leurs territoires qui a été réalisée dans le cadre de Désertif'actions a démontré l'intérêt de l'agroécologie pour ce qui est de limiter les facteurs de dégradation et de contribuer à la réalisation des objectifs de NDT, compte tenu de la nécessité d'éviter et de limiter la dégradation des terres et de restaurer les terres dégradées. À cet égard, les organisations de la société civile ont recommandé aux pays d'inclure l'agroécologie parmi les moyens dont ils disposent pour atteindre leurs objectifs de neutralité et de s'en inspirer pour les projets de transformation en cours d'élaboration. Elles ont également recommandé à la COP de consacrer le fait qu'opérer une transition agroécologique est un moyen de mettre en place des systèmes agricoles et alimentaires résilients face à la sécheresse ».

- ⇨ **Il est essentiel pour les OSC de poursuivre ce plaidoyer, en intégrant des éléments de positions sur l'agroécologie, dans les prise de paroles collectives (déclarations) lors des sessions mentionnées ci-avant.**

Des documents préparés dans le cadre de Désertif'actions 2022 et à la suite de cet événement peuvent nourrir ces déclarations :

- Papier de position sur l'agroécologie et la neutralité en matière de dégradation de terres (2022)
- Papier de position sur l'agroécologie comme stratégie d'adaptation à la sécheresse (2022)
- Note de synthèse Sécheresse et Agroécologie (2023)
- Note de synthèse sur La reconnaissance de l'agroécologie dans les Conventions de Rio (2024)

CARI - Centre d'Actions et de Réalisations Internationales

12 rue du Courreau - 34380 Viols-le-Fort - France

Tel.: +33 (0)4 67 55 61 18

contact@cariassociation.org | www.cariassociation.org

Le CARI coordonne les réseaux de la société civile :

[27] Désertif'actions https://desertif-actions.org

[28] Participation et contribution des OSC aux réunions et à d'autres activités liées à la CNULCD – Note du secrétariat ICCD/COP(16)/12